



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

1<sup>re</sup> SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023

### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la 1<sup>re</sup> séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge tenue le 18 décembre 2023 à 19 h, à la salle Cercle de la Gaieté du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), situé au 1550, chemin du Rapide à Rivière-Rouge, à laquelle sont présents la conseillère et les conseillers suivants : Mme Blanche Boivin et MM. Sébastien Bazinet, Pierre Alexandre Morin, Alain Otto, Claude Paradis et Gilbert Therrien.

M. Yves Bélanger, maire de la Municipalité de La Macaza, est absent.

Formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La directrice des finances et directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina, ainsi que la greffière, Mme Catherine Denis-Sarrazin, sont également présentes.

*Cette séance est enregistrée et rendue disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, au lendemain de la séance.*

#### 1. **OUVERTURE**

##### 1.1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Denis Lacasse, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 03.

##### 1.2 **CONFIRMATION DES PRÉSENCES**

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

##### 1.3 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que préparé par la greffière, à savoir :

#### 1. **OUVERTURE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Période de questions du public

#### 2. **URBANISME**

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté

#### 3. **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

- 3.1 Aucun sujet n'est présenté

#### 4. **CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

- 4.1 Aucun sujet n'est présenté

#### 5. **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

- 5.1 Adoption du budget pour l'année 2024

042/18-12-2023-A



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

1<sup>re</sup> SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023

### 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté

### 7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté

### 8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté

### 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun sujet n'est présenté

### 10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté

### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

### 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil, tout au long de la séance.

### ADOPTÉE

#### 1.4 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la présente période de questions porte exclusivement sur le budget pour l'année 2024.

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est posée.

### 2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2.1 Aucun sujet n'est présenté.

### 3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

3.1 Aucun sujet n'est présenté.

### 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

4.1 Aucun sujet n'est présenté.

### 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

#### 5.1 ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT la présentation, au cours de la présente séance, du budget de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2024 par la directrice des finances et directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina, totalisant des recettes et des dépenses égales à 176 540 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

1<sup>re</sup> SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023

D'adopter le budget de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2024, comme suit :



AGGLOMÉRATION VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

BUDGET 2023-2024

	2023	2024
<b>REVENUS:</b>		
Quotes-parts	185 060 \$	141 110 \$
Services rendus	40 990 \$	35 430 \$
Transferts		
<b>TOTAL DES REVENUS:</b>	<b>226 050 \$</b>	<b>176 540 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>		
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>21 050 \$</b>	<b>21 050 \$</b>
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>		
Brigadier	14 010 \$	14 300 \$
Protection contre incendie	- \$	
Protection contre incendie - Administration	- \$	
<b>Sous-total</b>	<b>14 010 \$</b>	<b>14 300 \$</b>
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>		
Administration	11 300 \$	11 640 \$
Piscine	51 040 \$	41 400 \$
Parc Liguori-Gervais	36 130 \$	26 020 \$
Carrefour Jeunesse Desjardins	17 690 \$	18 250 \$
Centre d'exposition de la Gare	10 460 \$	8 450 \$
<b>Sous-total</b>	<b>126 620 \$</b>	<b>105 760 \$</b>
<b>FRAIS DE FINANCEMENT</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>161 680 \$</b>	<b>141 110 \$</b>
<b>FINANCEMENT</b>		
Rembours. de la dette à long terme	58 150 \$	35 430 \$
Affectations		
Affectations Fonds réservés	6 220 \$	- \$
<b>AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES</b>	<b>6 220 \$</b>	<b>- \$</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>226 050 \$</b>	<b>176 540 \$</b>

Que ledit budget pour l'année 2024, incluant celui de 2023, soit publié dans l'édition locale du journal L'info du Nord Vallée de la Rouge et qu'il soit publié sur le site Web de la Ville et à l'entrée de l'hôtel de ville, et ce, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* en plus d'être transmis à la Municipalité de La Macaza pour affichage conformément au *Règlement numéro A-35 concernant les modalités de publication des avis publics de l'Agglomération de Rivière-Rouge*.

### ADOPTÉE

#### 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté.

#### 7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté.

#### 8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté.

#### 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1. Aucun sujet n'est présenté.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

1<sup>re</sup> SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023

### 10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté.

### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la présente période de questions porte exclusivement sur le budget pour l'année 2024.

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Le maire et les membres de l'administration présents répondent aux questions adressées.

### 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Claude Paradis, M. Denis Lacasse, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 19 h 06.

\_\_\_\_\_  
Denis Lacasse  
Maire

\_\_\_\_\_  
Catherine Denis-Sarrazin  
Greffière

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Denis Lacasse, maire